

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 996

13 mai 2009

SOMMAIRE

10B Solutions S.à r.l.	47770	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	47771
Afrique Culture, Nature et Environnement Asbl	47801	Hills Japan S.à r.l.	47767
Alcantra S.à r.l.	47763	Hovemag A.G.	47769
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	47762	Imagin'	47790
AS Tower S.à r.l.	47764	INNCONA S.à r.l. & Cie. quatre cent qua- tre-vingt-quatrième (484.) S.e.c.s.	47803
BLEMOX Spf S.A.	47768	Interbon S.A.	47805
Blue Services	47770	Ippon Group S.à r.l.	47765
Blue Services	47768	Ippon Group S.à r.l.	47765
BLUE WATER INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	47782	Ippon Group S.à r.l.	47766
Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.	47762	Ippon Group S.à r.l.	47766
Briwelseis	47764	Ippon Group S.à r.l.	47765
Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l.	47766	J & J S.A.	47806
Brookfield Aylesbury S.à r.l.	47768	Le Kelie S.à r.l.	47763
Brookfield Holding (NCC) S.à r.l.	47767	Libra Project 3 S.à r.l.	47791
Brookfield (NCC) S.à r.l.	47765	Libra Project S.à r.l.	47780
CG Atelier s.à r.l.	47764	Lotragest Batiments S.A.	47800
Classadom S.à r.l.	47798	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l.	47767
Colemont Global Group Sàrl	47796	LV Investissement Europe S.à r.l.	47769
Colemont International Holdings - Luxem- bourg	47796	Newtec S.A.	47762
Commerz Derivatives Funds Solutions S.A.	47767	Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l.	47793
Corps des Sapeurs-Pompiers de la Com- mune de Mamer	47778	Patton S.à r.l.	47791
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na S.C.A., SICAR	47769	Pharos Management Holding	47762
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l.	47798	PHM Holdco 7 S.à r.l.	47793
Farbe & Design S.à r.l.	47764	Positronia S.A.	47808
Fosca	47808	Q.A.T. II Investments S.A.	47807
Geolux 3.14 S.A.	47794	Q.A.T. Investments S.A.	47789
Granja Holding S.A.	47800	Schumann s.à r.l.	47763
Harbinger S.A.	47799	Schumann s.à r.l.	47763
Henzig & Scherer S.à r.l.	47769	Société Européenne de Management S.A.	47766
		Spectrum Brands Lux S.à r.l.	47768
		S.u.P. Aquarius SICAV-FIS	47806
		S.u.P. Gemini SICAV-FIS	47770
		Swiss Re Europe S.A.	47807
		Ypso Holding S.à r.l.	47779

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009054286/239/12.

(090062563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55014 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009054292/211/12.

(090062799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Newtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.152.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009054362/12.

(090062392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pharos Management Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 16 avril 2009

En date du 16 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pharos Management Holding S.A.

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009055012/4/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Alcantra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7765 Bissen, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 96.044.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055217/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07769. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Le Kelie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 68, rue du Rham.

R.C.S. Luxembourg B 86.594.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055219/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07771. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Schumann s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 102.565.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz.

Pour la Société

SCHUMANN SARL

Signature

Référence de publication: 2009055212/557/15.

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2009, réf. DSO-DD00234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090062187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Schumann s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 102.565.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz.

Pour la Société

SCHUMANN SARL

Signature

Référence de publication: 2009055216/557/15.

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2009, réf. DSO-DD00236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090062196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Briwelseis, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.653.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 02/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009055222/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00223. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090062670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Farbe & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.
R.C.S. Luxembourg B 118.541.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 20/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009055225/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00224. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090062682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

CG Atelier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 7, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 116.583.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz.

Pour la Société

CG ATELIER SARL

Signature

Référence de publication: 2009055206/557/15.

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2009, réf. DSO-DD00237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090062184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

AS Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 34, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 117.713.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz.

Pour la Société

AS TOWER SARL

Signature

Référence de publication: 2009055204/557/15.

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2009, réf. DSO-DD00241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090062179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Ippon Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, route de Hovelange.

R.C.S. Luxembourg B 38.085.

Le Bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 20/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009055233/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00218. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090062722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Ippon Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, route de Hovelange.

R.C.S. Luxembourg B 38.085.

Le Bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 20/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009055231/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00217. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090062718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Ippon Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, route de Hovelange.

R.C.S. Luxembourg B 38.085.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beckerich, le 20/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009055236/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00220. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090062726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Brookfield (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

EXTRAIT

En date du 23 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ross McDiven, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 17 avril 2009.
- Monsieur Jeffrey Blidner, avec adresse professionnelle au Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto, ON M5J 2T3, Canada est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 17 avril 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009055047/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08530. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090063639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Ippon Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, route de Hovelange.
R.C.S. Luxembourg B 38.085.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Beckerich, le 20/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009055238/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00221. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090062729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Ippon Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, route de Hovelange.
R.C.S. Luxembourg B 38.085.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Beckerich, le 20/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009055239/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00222. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090062731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

SEM S.A., Société Européenne de Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9713 Clervaux, 8, rue Ley.
R.C.S. Luxembourg B 95.293.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009055267/1450/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01705. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 131.229.

EXTRAIT

En date du 17 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ross McDiven, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 17 avril 2009.
- Monsieur Jeffrey Blidner, avec adresse professionnelle au Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto, ON M5J 2T3, Canada est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 17 avril 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait conforme
Bart Zech

Référence de publication: 2009055056/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.547.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009054250/5770/12.

(090062213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Hills Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.117.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009054246/5770/12.

(090062183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Commerz Derivatives Funds Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009054244/239/12.

(090062076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 128.583.

EXTRAIT

En date du 17 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ross McDiven, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 17 avril 2009.
- Monsieur Jeffrey Blidner, avec adresse professionnelle au Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto, ON M5J 2T3, Canada est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 17 avril 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009055045/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Spectrum Brands Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 107.952.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009054278/239/12.
(090062431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009054266/5770/12.
(090062247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Blue Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Luxembourg, 5, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 119.263.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009054265/5770/12.
(090062222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Brookfield Aylesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 131.227.

EXTRAIT

En date du 23 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ross McDiven, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 17 avril 2009.
- Monsieur Jeffrey Blidner, avec adresse professionnelle au Suite 300, 181 Bay Street, P.O. Box 762, Toronto, ON M5J 2T3, Canada est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 17 avril 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 avril 2009.
Pour extrait conforme
Bart Zech

Référence de publication: 2009055058/724/18.
Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

LV Investissement Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55015 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009054288/211/12.

(090062758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 143.088.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55018 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009054294/211/12.

(090062805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Henzig & Scherer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 70.802.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009054284/239/12.

(090062489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Hovemag A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 101.943.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 30.04.2008:

01. L'intégralité du capital social est représenté.

02. L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs suivants:

- Madame Helene Pauels-Schaus demeurant à Meyerode 154B B-4770 AMEL;
- Monsieur Bernhard Pauels demeurant à Meyerode 154B B-4770 AMEL.

03. L'assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Patrick Pauels, demeurant à Meyerode 150 B-4770 AMEL;
- Madame Birgit Pauels-Drösch, demeurant à Meyerode 150 B-4770 AMEL.

Leurs mandats vont expirer lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Freddy Pauels
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009055254/18.

(090062768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

S.u.P. Gemini SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.321.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr und wurden beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 8. April 2009.

Für S.u.P. Gemini SICAV-FIS

DZ BANK International S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009054056/1239/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD09005. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Blue Services, Société à responsabilité limitée,
(anc. 10B Solutions S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7243 Luxembourg, 5, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 119.263.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Marc DICKES, ingénieur, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 janvier 1966, demeurant à L-7243 Bereldange, 5, rue du X Octobre, ici représenté par Monsieur Paul Dickes, domicilié à L-7243 Bereldange, 5, rue du X octobre en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 avril 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire du comparant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "10B SOLUTIONS S. à r. l.", ayant son siège social à L-7243 Luxembourg, 5, rue du X Octobre, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1973 du 20 octobre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées et souscrit par Monsieur Jean-Marc DICKES, prénommé.

Première et Unique résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "10B SOLUTIONS S. à r.l." en "BLUE SERVICES" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "BLUE SERVICES". "

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Dickes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. LAC/2009/16375. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009054069/5770/37.

(090062220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of March.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 5 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 February 2009, number 390.

The meeting is opened at 10.30 p.m. with Ms Gabrielle Fatone, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Creation of a new class F shares of the Company.

2) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred thirteen thousand five hundred ninety-three euro and seventy-five cent (EUR 1,113,593.75) by an amount of twelve thousand two hundred eight euro and seventy-five cent (EUR 12,208.75) up to one million one hundred twenty-five thousand eight hundred two euro and fifty cent (EUR 1,125,802.50) through the issue of nine thousand seven hundred sixty-seven (9,767) new class F shares of the Company having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

3) Subscription and payment of the new shares.

4) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

5) Amendment of articles 28 and 29 of the articles of incorporation of the Company.

6) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create, in addition to the existing classes of shares, a new class F of shares of the Company and to grant special powers to any legal representative of the managers of the Company to proceed to any required legal steps in order to implement such resolution.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred thirteen thousand five hundred ninety-three euro and seventy-five cent (EUR 1,113,593.75) by an amount of twelve thousand two hundred eight euro and seventy-five cent (EUR 12,208.75) up to one million one hundred twenty-five thousand eight hundred two euro and fifty cent (EUR 1,125,802.50) through the issue of nine thousand seven hundred sixty-seven (9,767) new shares of class F of the Company having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Subscription and Payment

All of the nine thousand seven hundred sixty-seven (9,767) new shares of Class F are subscribed by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), duly

incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34316205,

here represented by Ms Gabrielle Fatone, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Amsterdam, on 31 March 2009, hereto attached, in exchange of:

a contribution in kind consisting in the interests held by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. in the following companies:

- One hundred percent (100 %) (i.e. one hundred and eighty (180) shares) held in the share capital of Hewlett-Packard Liverpool B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, The Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34318115,

- One hundred percent (100 %) (i.e. one hundred and eighty (180) shares) held in the share capital of Hewlett-Packard Nice B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, The Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34316188,

- One hundred percent (100 %) (i.e. one hundred and eighty (180) shares) held in the share capital of Hewlett-Packard Portofino B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, The Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34319782,

- One hundred percent (100 %) (i.e. one hundred and eighty-one (181) shares) held in the share capital of Hewlett-Packard Salzburg B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, The Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34318117,

- One hundred percent (100 %) (i.e. one hundred and eighty (180) shares) held in the share capital of Hewlett-Packard Vienna B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, The Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34316178,

at a total price of five hundred seventy-six million seven hundred ninety-eight thousand five hundred fifty-seven euro and forty-seven cent (EUR 576,798,557.47), out of which:

- * twelve thousand two hundred eight euro and seventy-five cent (EUR 12,208.75) are allocated to the share capital, and

- * five hundred seventy-six million seven hundred eighty-six thousand three hundred forty-eight euro and seventy-two cent (EUR 576,786,348.72) are allocated to the share premium account.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Beneficiary in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by the Beneficiary in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the nine thousand seven hundred sixty-seven (9,767) new shares of class F of the Company with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, said shares were fully paid up, as mentioned above, through a contribution in kind consisting of the interests held by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. in Hewlett-Packard Liverpool B.V., Hewlett-Packard Nice B.V., Hewlett-Packard Portofino B.V., Hewlett-Packard Salzburg B.V. and Hewlett-Packard Vienna B.V..

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. expressly declared through its proxy to contribute to the Company its interests held by it in Hewlett-Packard Liverpool B.V., Hewlett-Packard Nice B.V., Hewlett-Packard Portofino B.V., Hewlett-Packard Salzburg B.V. and Hewlett-Packard Vienna B.V..

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 31 March 2009 by the independent auditor Ernst & Young S.A., société anonyme, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 9.767 new Class F shares with a par value of EUR 1,25 each together with the share premium of EUR 576.786.348,72. The total amount of the contribution is EUR 576,798,557.47."

The said report shall remain attached hereto.

The transfers of the shares of the Dutch companies have been documented before the present deed through notarial deeds of transfer executed in Amsterdam under the condition precedent of the signature of the present notarial deed. Furthermore, the notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company;
- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. in Hewlett-Packard Liverpool B.V., Hewlett-Packard Nice B.V., Hewlett-Packard Portofino B.V., Hewlett-Packard Salzburg B.V. and Hewlett-Packard Vienna B.V.; and
- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges;
- it is has the right to assign the debt.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Third resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million one hundred twenty-five thousand eight hundred two euro and fifty cent (EUR 1,125,802.50) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-three (331,033) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-four (429,934) Class D shares, forty-one thousand two hundred eighty-four (41,284) Class E shares, and nine thousand seven hundred sixty-seven (9,767) Class F shares, each share having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation."

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolved to amend articles 28 and 29 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 28. Appropriation of Profits.** The audited unconsolidated profits in respect of the last financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's corporate capital.

The general meeting shall determine the appropriation of the net profits available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds (including reserve funds to meet contingencies or to equalize dividends) and provisions.

In any year in which the Company has sufficient funds available for distribution, drawn from net profits and from available reserves, including the share premium account, (i) limited Class A shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than four per cent (4%) of the corporate capital represented by such shareholder's shares of the Company, (ii) unlimited Class B, E and F shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than five per cent (5%) of the corporate capital represented by such shareholder's shares of the Company and (iii) unlimited Class C and D shareholders shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than six per cent (6%) of the corporate capital represented by such shareholder's shares of the Company. All dividends shall be accrued. Any additional dividend distributions to the shareholders for such year shall be made in such amounts as are agreed to by the shareholders.

Subject to the conditions laid down by law, the Manager or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends, within the limits as laid down by Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as

amended. The Manager or the Board of Managers shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividends is paid out, the preceding paragraph shall apply."

" **Art. 29. Dissolution, Liquidation.** Subject to the consent of the Manager or of the Board of Managers the Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- i. first to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payments or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;
- ii. second to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholder; and
- iii. third to the payment of liquidation allocations to holders of limited class A shares, unlimited class B shares, unlimited class C shares, unlimited class D shares, unlimited class E shares and unlimited class F shares in such amounts as agreed by the shareholders, provided that, so long as the net assets of the Company are sufficient in amount, in no circumstances shall the shareholders be distributed less than the amount equal the nominal capital of their shares, representing on an aggregate basis the corporate capital of the Company, in liquidation of their interests in the Company."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand euro (EUR 8,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L- 8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 5 décembre 2008, public au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 390. -

L'assemblée s'est ouverte à 22.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Gabrielle Fatone, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

- 1) Création d'une nouvelle catégorie F d'actions de la Société.
- 2) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent treize mille cinq cent quatre-vingt treize euros et soixante-quinze cents (EUR 1.113.593,75) par un montant de douze mille deux cent huit euros et soixante-quinze cents (EUR 12.208,75) jusqu'à un montant d'un million cent vingt-cinq mille huit cent deux euros et cinquante cents (EUR 1.125.802,50) par l'émission de neuf mille sept cent soixante-sept (9.767) actions de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.
- 3) Souscription et paiement des nouvelles actions.
- 4) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.
- 5) Modification des articles 28 et 29 des statuts de la Société.

6) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de créer, à côté des catégories d'actions déjà existantes, une nouvelle catégorie F d'actions de la Société et donne pouvoir spécial à tout représentant légal des gérants pour procéder à toutes les démarches légales requises afin d'adopter cette résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de son montant actuel d'un million cent treize mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 1.113.593,75) par un montant de douze mille deux cent huit euros et soixante-quinze cents (EUR 12.208,75) jusqu'à un montant d'un million cent vingt-cinq mille huit cent deux euros et cinquante cents (EUR 1.125.802,50) par l'émission de neuf mille sept cent soixante-sept (9.767) actions de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription et Libération

L'intégralité des neuf mille sept cent soixante-sept (9.767) actions de catégorie F est souscrite par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34316205, ici représentée par Mademoiselle Gabrielle Fatone, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 31 mars 2009, ci-après attachée, en échange:

d'une contribution en nature composée des participations détenues par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. dans les sociétés suivantes:

- Cent pour cent (100 %) (i.e. cent quatre-vingts (180) actions) détenues dans le capital social de Hewlett-Packard Liverpool B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34318M5,

- Cent pour cent (100 %) (i.e. cent quatre-vingts (180) actions) détenues dans le capital social de Hewlett-Packard Nice B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34316188,

- Cent pour cent (100 %) (i.e. cent quatre-vingts (180) actions) détenues dans le capital social de Hewlett-Packard Portofino B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34319782,

- Cent pour cent (100 %) (i.e. cent quatre-vingt une (181) actions) détenues dans le capital social de Hewlett-Packard Salzburg B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34318117,

- Cent pour cent (100 %) (i.e. cent quatre-vingt (180) actions) détenues dans le capital social de Hewlett-Packard Vienna B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34316178,

pour un prix total de cinq cent soixante-seize millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-sept euros et quarante-sept cents (EUR 576.798.557,47) dont:

* douze mille deux cent huit euros et soixante-quinze cents (EUR 12.208,75) sont affectés au capital social, et

* cinq cent soixante-seize millions sept cent quatre-vingt-six mille trois cent quarante-huit euros et soixante-douze cents (EUR 576.786.348,72) sont affectés au compte de prime d'émission.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission de neuf mille sept cent soixante-sept (9.767) nouvelles actions de la classe F de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus par un apport en nature composé des participations que détient Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. dans Hewlett-Packard Liverpool B.V., Hewlett-Packard Nice B.V., Hewlett-Packard Portofino B.V., Hewlett-Packard Salzburg B.V. et Hewlett-Packard Vienna B.V.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société ses participations détenues dans Hewlett-Packard Liverpool B.V., Hewlett-Packard Nice B.V., Hewlett-Packard Portofino B.V., Hewlett-Packard Salzburg B.V. et Hewlett-Packard Vienna B.V.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 31 mars 2009 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 9.767 new Class F shares with a par value of EUR 1,25 each together with the share premium of EUR 576.786.348,72. The total amount of the contribution is EUR 576.798.557,47".

Ledit rapport restera annexe aux présentes.

Le transfert des actions des sociétés hollandaises a été documenté avant le présent acte par le biais d'un acte notarié de transferts exécuté à Amsterdam sous la condition suspensive de la signature du présent acte notarié. En outre, le notaire a été fourni avec les preuves des transferts en relation avec les actions transférées.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions apportées à la Société;

- aucune personne ne peut se prévaloir de droits, conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. dans Hewlett-Packard Liverpool B.V., Hewlett-Packard Nice B.V., Hewlett-Packard Portofino B.V., Hewlett-Packard Salzburg B.V. et Hewlett-Packard Vienna B.V.; et

- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages;

- il a le droit de transférer la dette.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Troisième résolution

Suite à l'apport ci-dessus mentionnée, l'assemblée extraordinaire décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la tournure suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent vingt-cinq mille huit cent deux euros et cinquante cents (EUR 1.125.802,50) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions des actionnaires de commandité sont divisés en quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux (88.622) actions de catégorie B, trois cent trente et un mille trente-trois (331.033) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-quatre (429.934) actions de catégorie D, quarante et un mille deux cent quatre-vingt-quatre (41.284) actions de catégorie E et neuf mille sept cent soixante-sept (9.767) actions de catégorie F, chaque action-ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25)".

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations des différentes catégories d'actions attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de

bénéfice ou attribution d'actifs ou de produits par (y compris lors de sa liquidation ou sa dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des présents statuts.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale a résolu de modifier les articles 28 et 29 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 28. Affectation des bénéfices.** Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à la dernière année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve (y compris des fonds de réserve pour faire face à des événements imprévus ou pour égaliser les dividendes) et la constitution de provisions.

Chaque année où la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, provenant des bénéfices nets et des réserves disponibles y compris le compte de prime d'émission, (i) les actionnaires commanditaires de catégorie A auront le droit de percevoir des dividendes pour ce qui concerne cette année d'un montant non inférieur à quatre pour cent (4%) du capital social représenté par les actions de la Société de ces actionnaires commanditaires (ii) les actionnaires commandités de catégorie B, E et F auront le droit de percevoir des dividendes pour ce qui concerne cette année d'un montant non inférieur à cinq pour cent (5%) du capital social représenté par les actions de la Société de ces associés commandités (iii) les actionnaires commandités de catégorie C et D auront le droit de percevoir des dividendes pour ce qui concerne cette année d'un montant non inférieur à six pour cent (6%) du capital social représenté -par les actions de la Société de ces actionnaires "commandités. Tous les dividendes seront à payer. Toute distribution de dividende additionnelle faite aux actionnaires pour une telle année sera faite à concurrence des montants convenus par les actionnaires.

Dans les conditions fixées par la loi, le Gérant ou le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes, dans les limites telles que définies par l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée. Le Gérant ou le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le paragraphe précédent s'applique."

" **Art. 29. Dissolution. Liquidation.** Avec l'accord du Gérant ou du Conseil de Gérance de la Société, la Société peut être dissoute par une décision des associés votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de dissolution, tous les avoirs et liquidités de la Société seront distribués et utilisés selon l'ordre de priorité suivant:

i. premièrement, aux créanciers autres que les actionnaires pour le règlement (soit par paiement soit par la constitution d'une provision raisonnable garantissant le paiement) de toutes les dettes et obligations de la Société et les dépenses de la liquidation,

ii. deuxièmement, aux actionnaires en règlement (soit par paiement soit par la constitution d'une provision raisonnable garantissant le paiement) de toutes les dettes et obligations de la Société envers les actionnaires, et

iii. troisièmement, pour le paiement des produits de liquidation aux détenteurs d'actions de commanditaire de catégorie A, d'actions de commandité de catégorie B, d'actions de commandité de catégorie C, d'actions de commandité de catégorie D, d'actions de commandité de catégorie E et d'actions de commandité de catégorie F à concurrence des montants convenus par les actionnaires, à condition que, aussi longtemps que les avoirs nets de la Société suffisent, en aucun cas il ne sera distribué aux actionnaires moins que le montant égal au capital nominal de leurs actions, représentant ensemble la de capital, sont estimés à huit mille euros (EUR 8.000). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. FATONE, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 avril 2009. LAC/2009/14219. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009054129/7241/393.

(090062858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Mamer, Association sans but lucratif.

Siège social: Mamer,
R.C.S. Luxembourg F 2.427.

PROCES-VERBAL

Les associés présents et représentés de l'Asbl „CORPS DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE MAMER", Numéro d'immatriculation F2427, réunis en l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2009, ont procédé, à la majorité des voix requises de par la loi et les statuts, à la modification des articles 19 des statuts du 23 janvier 1999, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 353 du 19 mai 1999 et des articles 15,16, 25, 26 et 32 des modifications des statuts du 6 février 2002, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 803 du 28 mai 2002 comme suit:

Art. 19. Kandidaten für einen Posten als Wehrchefstellvertreter, Sektionschef oder Jugendleiter müssen die durch den Landesfeuerwehrverband vorgeschriebenen Bedingungen erfüllen.

Art. 15. Die Leitung der Wehr erfolgt durch den Vorstand, an dessen Spitze der Wehrchef steht. Die Mitglieder des Vorstandes sind ausschliesslich aktive Feuerwehrleute. Ein Sonderfall kann eintreten bei der Besetzung der Posten von Sekretär und Kassierer. Die Ämter „Wehrchef, Wehrchefstellvertreter, Sekretär und Kassierer" dürfen nicht gleichzeitig von Familienmitgliedern, welche im 1. und 2. Grad miteinander verwandt sind, bekleidet werden.

Dem Vorstand gehören an:

- a. der Wehrchef (chef de corps);
- b. der (die) Wehrchefstellvertreter (chef(s) de corps adjoint(s));
- c. sonstige Offiziere
- d. der Schriftführer;
- e. der Kassierer;
- f. die Sektionschefs;
- g. der (die) Mannschaftsvertreter;
- h. der Jugendleiter.

Laut Reglement des Landesfeuerwehrverbandes ergeben sich Dienstgrad des Wehrchefs, Anzahl und Dienstgrad der Stellvertreter, sowie Anzahl der Sektionschefs. Der (die) Wehrchefstellvertreter, die Sektionschefs und der Jugendleiter werden vom Wehrchef vorgeschlagen und müssen von der Generalversammlung bestätigt werden. Die Zahl der Mannschaftsvertreter setzt sich aus ein bis zwei Feuerwehrleuten zusammen um eine ungerade Zahl von Vorstandsmitgliedern zu ergeben.

Art. 16. Der Wehrchef wird auf unbestimmte Zeit mit einfacher Stimmenmehrheit von der Generalversammlung in geheimer Wahl bestimmt. Der gewählte Wehrchef wird dem Gemeinderat zur Ernennung vorgeschlagen. Die Wahl wird erst rechtskräftig wenn diese Ernennung vorliegt. Der Wehrchef muss die vom Landesfeuerwehrverband vorgeschriebene Ausbildung absolviert haben. Der (die) Wehrchefstellvertreter, die Offiziere, die Sektionschefs und der Jugendleiter werden vom Wehrchef vorgeschlagen und auf unbestimmte Zeit von der Generalversammlung bestätigt. Der bestätigte Vorstand ist umgehend der Gemeindeverwaltung sowie dem Generalsekretariat des Landesfeuerwehrverbandes über den Kantonalvorstand schriftlich mitzuteilen.

Art. 25. Der (die) Stellvertreter hat (haben) die Aufgabe, den Wehrchef bei der Ausführung seiner Mission zu unterstützen und ihn bei seiner Abwesenheit oder Verhinderung zu ersetzen.

Art. 26. Die Offiziere und die Sektionschefs haben die Aufgabe, Wehrchef und Stellvertreter bei der Ausbildung und im Einsatz zu unterstützen.

Art. 32. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a. die Wahl des Wehrchefs sowie dessen Vorschlagung an den Gemeinderat;
- b. die Bestätigung des (der) Wehrchefstellvertreter, der sonstigen Offiziere und der Sektionschefs;
- c. die Wahl des Vorstandes (Sekretär, Kassierer und Mannschaftsvertreter) und der Kassenrevisoren;
- d. die Festlegung des Ehrenmitgliedsbeitrages;
- e. die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge;
- f. die Abänderung der Wehrstatuten;
- g. die Entscheidung über Angelegenheiten, die der Vorstand nicht verabschieden kann;
- h. die Amtsenthebung der Vorstandsmitglieder bei Nichterfüllung ihrer Pflichten mit 2/3 Stimmenmehrheit;

i. die Auflösung der Wehr.

Mamer, le 14 mars 2009.

Tom PLETSCHETTE / Joëlle FELTGEN-FOETZ

Chef de Corps / Secrétaire

Référence de publication: 2009053853/58.

(090062634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.479.425,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

1. La société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 2 octobre 2008, 809 parts sociales de catégorie C de la Société (162 parts sociales de catégorie 1C, 162 parts sociales de catégorie 2C, 162 parts sociales de catégorie 3C, 162 parts sociales de catégorie 4C et 161 parts sociales de catégorie 5C) à la société CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 414;

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017, détient 5 291 parts sociales de catégorie C de la Société (1 058 parts sociales de catégorie 1C, 1 058 parts sociales de catégorie 2C, 1 058 parts sociales de catégorie 3C, 1 058 parts sociales de catégorie 4C et 1 059 parts sociales de catégorie 5C).

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 414, 809 parts sociales de catégorie C de la Société (162 parts sociales de catégorie 1C, 162 parts sociales de catégorie 2C, 162 parts sociales de catégorie 3C, 162 parts sociales de catégorie 4C et 161 parts sociales de catégorie 5C).

2. La société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 2 octobre 2008, 1 121 parts sociales de catégorie C de la Société (224 parts sociales de catégorie 1C, 224 parts sociales de catégorie 2C, 224 parts sociales de catégorie 3C, 224 parts sociales de catégorie 4C et 225 parts sociales de catégorie 5C) à la société CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 839;

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017, 4 170 parts sociales de catégorie C de la Société (834 parts sociales de catégorie 1C, 834 parts sociales de catégorie 2C, 834 parts sociales de catégorie 3C, 834 parts sociales de catégorie 4C et 834 parts sociales de catégorie 5C);

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 839, détient 1 121 parts sociales de catégorie C de la Société (224 parts sociales de catégorie 1C, 224 parts sociales de catégorie 2C, 224 parts sociales de catégorie 3C, 224 parts sociales de catégorie 4C et 225 parts sociales de catégorie 5C).

3. La société CEP III Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 711 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 2 octobre 2008, 8 416 parts sociales de catégorie C de la Société (1 683 parts sociales de catégorie 1C, 1 683 parts sociales de catégorie 2C, 1 683 parts sociales de catégorie 3C, 1 683 parts sociales de catégorie 4C et 1 684 parts sociales de catégorie 5C) à la société CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 839;

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP III Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 711, détient 15 274 parts sociales de catégorie C de la

Société (3 055 parts sociales de catégorie 1C, 3 055 parts sociales de catégorie 2C, 3 055 parts sociales de catégorie 3C, 3 055 parts sociales de catégorie 4C et 3 054 parts sociales de catégorie 5C);

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 839, détient 9 537 parts sociales de catégorie C de la Société (1 907 parts sociales de catégorie 1C, 1 907 parts sociales de catégorie 2C, 1 907 parts sociales de catégorie 3C, 1 907 parts sociales de catégorie 4C et 1 909 parts sociales de catégorie 5C)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009053850/280/66.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01083. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Libra Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.734.

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LIBRA PROJECT PARENT S.à r.l., having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 139.702

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated March 23rd, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of LIBRA PROJECT S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 6th, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 802 of April 2nd, 2008.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 21,000.-) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) to THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 33,500.-) by the issuance of TWO THOUSAND ONE HUNDRED (2,100) new shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the TWO THOUSAND ONE HUNDRED (2,100) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of TWENTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 21,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 33,500.-) represented by THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY (3,350) shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

47781

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LIBRA PROJECT PARENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 139.702,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LIBRA PROJECT S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 6 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 802 du 2 avril 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT ET UN MILLE EUROS (EUR 21.000.-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 33.500.-) par l'émission de DEUX MILLE CENT (2.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les DEUX MILLE CENT (2.100) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de VINGT ET UN MILLE EUROS (EUR 21.000.-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 33.500.-) représenté par TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE (3.350) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune, toutes souscrites entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille cent euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009, Relation: LAC/2009/12825. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009053773/220/95.

(090062236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

BLUE WATER INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.910.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FOLSOM OVERSEAS LTD, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 310.431,

here represented by Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a general power given on February 9th, 1999.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which he forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established by the single shareholder a "société anonyme" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11th May 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of "BLUE WATER INTERNATIONAL S.A., a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial), SPF for short".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity. Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")).

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by vidéoconférence or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 12.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end the 31st of December 2009.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the three hundred and ten (310) shares.

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately TWO THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (2,100.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- Have been appointed as directors:
 - a) Mrs Joëlle MAMANE, company's director, born in Fès (Maroc), on January 14th, 1951, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
 - b) Mr Philippe AFLALO, company's director, born in Fès (Maroc), on December 18 1970, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
 - c) Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, born in Fès (Maroc), on October 22nd 1966, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 2.- Has been appointed statutory auditor:
MONTBRUN REVISION S.à r.l., having its registered office "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.
- 3.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.
- 4.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le seize avril.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FOLSOM OVERSEAS LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social P.O.Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 310.431,

ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'un pouvoir général daté du 9 février 1999.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé "SPF") et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "BLUE WATER INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF".

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS 100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 2 6 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

47789

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE CENT EUROS (2.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

b) Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social "Le Dôme", Espace Pétrusse, "2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

3. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009053790/220/398.

(090062219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

—
EXTRAIT

1) M. Dirk Van Den Broeck a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2008.

2) M. Herman Spliethoff a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

3) SPRL J. CAMU & FILS a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

4) En date du 21 juillet 2008, le mandat d'administrateur de M. Steven van der Velden a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

5) En date du 9 décembre 2008, M. Luc Kindt, demeurant à Ernest Claeslaan 39, B-8820 Torhout (Belgique), né le 5 juin 1961, à Torhout (Belgique), a été coopté aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

6) Le nom de famille de l'administrateur M. Johan Leon Willy Gaston Dejaeger doit se lire «Dejager».

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Eric Edgard Arsène Dejonghe, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2011

- M. Luc Kindt, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2009

- M. Johan Leon Willy Gaston Dejager, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2009
- M. Yves Roger Van Sante, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2009
- M. Steven van der Velden, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Johan DEJAGER / Yves VAN SANTE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009053800/260/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Imagin', Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg E 238.

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Nico HOLZHEIMER, Privatbeamter, wohnhaft zu B- 4790 Burg-Reuland, Dürler 13,
- 2.- Dame Gaby VEIDERS, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-4790 Burg-Reuland, Dürler 13,
- 3.- Fräulein Sandy HOLZHEIMER, Privatbeamtin, wohnhaft zu B- 4790 Burg-Reuland, Dürler 13,
- 4.- Fräulein Janina HOLZHEIMER, Privatbeamtin, wohnhaft zu B- 4790 Burg-Reuland, Dürler 13.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihnen Nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft zivilrechtlicher Natur IMAGIN, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock, R.C.S.L. Nummer E 238, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Januar 2004, veröffentlicht im Memorial C Seite 12206 von 2004 und abgeändert gemäss privatschriftlichem Protokoll einer ausserordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2007, veröffentlicht im Memorial C Seite 83675 von 2007.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWEITAUSENDFÜNFHUNDERT (2.500.-) EURO, eingeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile zu je FÜNFUNDZWANZIG (25.-) EURO, welche wie folgt gezeichnet sind:

1.- Herr Nico HOLZHEIMER, vorgeannt, neunundvierzig Anteile	49
2.- Dame Gaby VEIDERS, vorgeannt, neunundvierzig Anteile	49
3.- Fräulein Sandy HOLZHEIMER, vorgeannt, ein Anteil	1
4.- Fräulein Janina HOLZHEIMER, vorgeannt, ein Anteil	1
TOTAL: hundert Anteile	100

Diese Erschienenen, welche das gesamte Stammkapital vertreten, haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben folgende Beschlüsse gefasst:

Einzigter Beschluss.

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftszweck zu erweitern und Artikel 2 einen Absatz hinzuzufügen mit folgendem Wortlaut:

„Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.“

Kosten und Gebühren:

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf ACHTHUNDERT (€ 800,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Nota die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: HOLZHEIMER - VEIDERS - HOLZHEIMER - HOLZHEIMER - THOLL

Enregistré à Mersch, le 23 avril 2009. Relation: MER/2009/752. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.
Mersch, le 27 avril 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009055268/232/45.

(090062207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 105.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Patton S. à r.l.

Markus Schafroth / Achim Kunkel

Manager / Manager

Référence de publication: 2009053811/13.

(090062654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Libra Project 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.835.

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LIBRA PROJECT PARENT S.à r.l., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 13 9.702

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated March 23rd, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of LIBRA PROJECT 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 30th, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 28 09 of November 21st, 2008,

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 21,000.-) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) to THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 33,500.-) by the issuance of TWO THOUSAND ONE HUNDRED (2,100) new shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the TWO THOUSAND ONE HUNDRED (2,100) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of TWENTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 21,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at THIRTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 33,500.-) represented by THREE THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY (3,350) shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente et un mars.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LIBRA PROJECT PARENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 13 9.702,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LIBRA PROJECT 3 S. à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 octobre, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2809 du 21 novembre 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT ET UN MILLE EUROS (EUR 21.000,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 33.500,-) par l'émission de DEUX MILLE CENT (2.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les DEUX MILLE CENT (2.100) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de VINGT ET UN MILLE EUROS (EUR 21.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 33.500,-) représenté par TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE (3.350) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille cent euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12826. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009053784/220/95.

(090062328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**PHM Holdco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.066.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Capital Partners II LP", a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors II Ltd,

represented by Mr Raphael PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 25, 2009.

The proxy given, signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole partner of "Pamplona PE Holdco 7 S. à r.l.", (the "Company") having its registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 27, 2009, not yet published.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The sole partner then passes the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l.", to "PHM Holdco 7 S.à r.l." and to consequentially amend article four of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The company will have the name «PHM Holdco 7 S. à r.l.»."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing person hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

«Pamplona Capital Partners II LP», une société de droit du Grand-Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors II Ltd,

représentée par Monsieur Raphael PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2009,

Cette procuration, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de «Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 février 2009, non encore publié.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de «Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l.», en "PHM Holdco 7 S.à r.l.» et de modifier l'article quatre des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La société aura la dénomination «PHM Holdco 7 S.à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3737. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009053721/239/73.

(090062464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Geolux 3.14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 86.609.

L'an deux mil neuf, le deux avril.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEOLUX 3.14 S.A. avec siège social à Howald, 2, rue Edouard Oster, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 11 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 950 du 21 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-François LEMPEREZ, ingénieur industriel, demeurant à L-3332 Fennange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe DOCQUIER, gérant de société, demeurant à Hachy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Jacques CHIGNESSE, ingénieur industriel, demeurant à B-6630 Martelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

ORDRE DU JOUR:

Changement de l'objet social et modification de l'article 4 comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, toutes activités ou opérations civiles, industrielles, commerciales ou financières relatives aux activités de géomètre-expert.

Elle peut faire, en exécution de son objet, notamment:

- les levés topographiques, relevés, mesurages, techniques de photogrammétrie, tous les projets, levés et plans en vue de l'urbanisation, du remembrement rural, des lotissements, des chantiers routiers, fluviaux et ferroviaires, des exploitations forestières, des modifications de relief du sol, des cubatures et des nivellements;

- les expertises immobilières, judiciaires et techniques de bien bâtis ou non bâtis, tous les états des lieux (locatifs ou autres) avant et après travaux, les évaluations de biens immobiliers pour les propriétaires, acquéreurs, tribunaux, compagnies d'assurances, banques, études notariales, administrations communales, les évaluations de dégâts lors de sinistres, troubles de voisinage ou lésions de vétusté.

Il est à noter que les activités reprises ci-dessus, valables tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ne sont qu'exemplatives et non exhaustives.

La société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises et sociétés ayant un objet social semblable, similaire ou connexe.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet présenté, ou qu'elle jugera de nature à en faciliter la réalisation ou le développement, sans pour autant pouvoir entraîner de modification essentielle à cet objet.

La société GEOLUX 3.14 S.A. s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question."

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, toutes activités ou opérations civiles, industrielles, commerciales ou financières relatives aux activités de géomètre-expert.

Elle peut faire, en exécution de son objet, notamment:

- les levés topographiques, relevés, mesurages, techniques de photogrammétrie, tous les projets, levés et plans en vue de l'urbanisation, du remembrement rural, des lotissements, des chantiers routiers, fluviaux et ferrovières, des exploitations forestières, des modifications de relief du sol, des cubatures et des nivellements;

- les expertises immobilières, judiciaires et techniques de bien bâtis ou non bâtis, tous les états des lieux (locatifs ou autres) avant et après travaux, les évaluations de biens immobiliers pour les propriétaires, acquéreurs, tribunaux, compagnies d'assurances, banques, études notariales, administrations communales, les évaluations de dégâts lors de sinistres, troubles de voisinage ou lésions de vétusté. Il est à noter que les activités reprises ci-dessus, valables tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ne sont qu'exemplatives et non exhaustives.

La société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises et sociétés ayant un objet social semblable, similaire ou connexe.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet présenté, ou qu'elle jugera de nature à en faciliter la réalisation ou le développement, sans pour autant pouvoir entraîner de modification essentielle à cet objet.

La société GEOLUX 3.14 S.A. s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Fr. Lemperez, Ph. Docquier, E.J. Chignesse, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2009. Relation: LAC/2009/13885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009053978/220/90.

(090062474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

**Colemont International Holdings - Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Colemont Global Group Sàrl).**

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.361.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Colemont Insurance Group, Inc., a corporation organized under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, WILMINGTON, New Castle County, Delaware 19801, United States of America (the "USA"), and being registered with the Delaware Division of Corporations under File Number 2284143 (the "Sole Shareholder"), here represented by Cathy Nelson, Attorney at Law, residing professionally 2a, boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840, by virtue of a proxy given under private seal on 15 April 2008, at Dallas, Texas, USA.

The abovementioned proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed and be filed simultaneously with the registration authorities.

The Sole Shareholder through its proxy holder has requested the undersigned notary to record that:

I. the appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Colemont Global Group Sari", having its registered office at 2a, boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Registry, Section B, under number 123.361 (the "Company"), incorporated on 22 December 2006, pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 329, 8 March 2007, and

II. the 496 (four hundred ninety-six) shares representing the Company's entire share capital are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda set forth below and of which the Sole Shareholder has been informed beforehand:

Agenda

1. Decision to change the Company's corporate name from Colemont Global Group Sàrl to Colemont International Holdings -Luxembourg; and

2. Decision to amend Article 4 of the Company's Articles of Association which currently read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination Colemont Global Group Sàrl." to henceforth read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination Colemont International Holdings - Luxembourg."

III. the appearing party, through its proxy holder, has requested that the notary document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from Colemont Global Group Sàrl, to Colemont International Holdings -Luxembourg;

First resolution

Pursuant to the above resolution, Article 4 of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination Colemont International Holdings - Luxembourg."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

47797

Expenses

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of the present deed is estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above-appearing persons, this incorporation deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same persons, and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will prevail.

In witness whereof, we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg, on the date given at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person has signed with us, the Notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Colemont Insurance Group, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, WILMINGTON, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (the "USA"), immatriculée auprès du Département des Sociétés du Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le Dossier Numéro 2284143 ("l'Associée Unique"), ici représentée par Cathy NELSON, Attorney at Law, demeurant professionnellement au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 avril 2009, à Dallas, Texas, USA.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Colemont Global Group Sàrl", ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.361 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 329, du 8 mars 2007, et

II. les 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant, lesquels ont été portés à la connaissance de l'Associé Unique:

Ordre du jour

1. Décision de modifier la dénomination sociale de Colemont Global Group S.à r.l. à Colemont International Holdings - Luxembourg; et

2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui actuellement lit comme suit:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: Colemont Global Group Sàrl."
pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination Colemont International Holdings - Luxembourg."

III. l'Associé Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination sociale de Colemont Global Group Sàrl, à Colemont International Holdings -Luxembourg.

Seconde résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: Colemont International Holdings - Luxembourg."
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Nelson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. LAC/2009/16127. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009054057/5770/109.

(090062194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 103.236.

Extrait d'un contrat de cession de parts sociales du 20 mars 2009

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 20 mars 2009 entre EDS International Ltd., une société ayant son siège social à Amen Corner, Cain Road, Bracknell, Berkshire, RG12 1 HN, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 1791299 et Hewlett-Packard Rome B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée à la chambre de commerce (Kamer van Koophandel) à Amsterdam sous le numéro 34316182, que 99% des parts sociales (soit 990 parts sociales) de la Société ont été transférées de EDS International Ltd. à Hewlett-Packard Rome B.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009054151/16.

(090062143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Classadom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.272.

Nous soussignés,

Madame Alexandra de Beauregard, mère au foyer, née à Paris le 5 décembre 1979 et demeurant à L-1452 Luxembourg, 38, rue Théodore Eberhard,

Madame Aude de Roquancourt, consultante, née à Paris le 22 août 1977 et demeurant à L-2665 Luxembourg, 13, rue du Verger,

Madame Olivia Pastur-Ullens, mère au foyer, née à Bruxelles le 8 décembre 1977 et demeurant à L-2171 Luxembourg, 20, rue Munkacsy,

associées de la société Classadom S.à.r.l, sise à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades (RCS Luxembourg B 144.272), selon la répartition suivante arrêtée dans les statuts enregistré le 22 janvier à Grevenmacher dont la répartition des parts est la suivante:

Madame Alexandra de Beauregard, quarante-deux parts sociales	42
Madame Aude de Roquancourt, quarante-deux parts sociales	42
Madame Olivia Pastur-Ullens, quarante-deux parts sociales	42
Total cent vingt-six parts sociales	126

Acceptons la cession de 20 parts de la société Classadom S.à.r.l, par Madame Olivia Pastur-Ullens à ses associées Alexandra de Beauregard et Aude de Roquancourt à dix parts de plus chacune.

La nouvelle répartition des parts de la société Classadom S.à.r.l à partir du 15 avril 2009, est donc:

Madame Alexandra de Beauregard, cinquante-deux parts sociales	52
Madame Aude de Roquancourt, cinquante-deux parts sociales	52
Madame Olivia Pastur-Ullens, vingt-deux parts sociales	22
Total cent vingt-six parts sociales	126

Signé: Alexandra de Beauregard / Aude de Roquancourt / Oliva Pastur-Ullens.

Etabli et signé à Luxembourg, le 15 avril 2009.

Référence de publication: 2009054162/30.

(090062806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Harbinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.607.

L'an deux mil neuf, le deux avril.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de Harbinger S.A., une société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.607, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 12 février 2007, numéro 161.

L'assemblée est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud BRIAND, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne Monsieur Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre à propos de la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II. - Que l'intégralité du capital de la Société, soit 310 actions, est détenu par Monsieur Elkhan Garibli, dirigeant d'entreprises, né le 25 juin 1965, demeurant 99 Nizami Street, 37000 Baku, Azerbaïdjan, et est représenté à la présente assemblée, ainsi qu'il ressort de la liste de présence. Cette liste de présence a été signée par le mandataire de l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant cent pour-cent du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Leonhard Tönz, avocat, demeurant professionnellement à Zurich, Suisse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à mille Euros (1.000 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Briand, B. Tassigny, L. Samonini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2009. Relation: LAC/2009/13891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009053981/220/62.

(090062528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Granja Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.110.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009053970/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07904. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Lotragest Batiments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 104.845.

L'an deux mille neuf. Le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOTRAGEST BATIMENTS S.A., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.845 (NIN 2004 2225 453),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 213 du 9 mars 2005,

au capital social de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt Euros (€ 80.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Juliette BEICHT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5442 Roedt, 54a, rue de Remich, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (1^{ère} phrase). Le siège de la société est établi à Roedt.

2.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Roedt et de fixer la nouvelle adresse à L-5442 Roedt, 54a, rue de Remich, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (1^{ère} phrase). Le siège de la société est établi à Roedt.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. HELLERS, J. BEICHT, G. KOS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2009. Relation: ECH/2009/480. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 29 avril 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009053997/201/52.

(090062685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

AFRIK'NATURE Asbl, Afrique Culture, Nature et Environnement Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: Christnach,
R.C.S. Luxembourg F 7.937.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Kuété Victor 16C, Rue de Larochette L-7640 Christnach Luxembourg Camerounais

Ofelia Maria Sila Semedo Gomes 28, Rue Vauban L-2663 Luxembourg Guinée Bissau

Abouh Claire Chantai 16C, Rue de Larochette L-7640 Christnach Luxembourg Française

Florence Nola lacla 16 Elterstrachen L-7260 Bereldange Luxembourg Camerounaise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de AFRIQUE CULTURE, NATURE ET ENVIRONNEMENT ASBL en Abrégé AFRIK'NATURE ASBL

Art. 2. L'association a pour objet:

1. Le développement de l'amitié et des échanges interculturels
2. Regrouper les moyens humains et financiers pour participer à toutes demandes favorisant la protection de l'environnement, le développement durable et la responsabilité des africains face à la préservation de la nature.
3. Organiser et Participer à toutes actions à objet(social, sportif, éducatif, professionnel, culturel et d'intégration) susceptible de favoriser l'éducation des membres de l'Association sur les enjeux et les solutions favorisant la protection de la nature.
4. Promotion de l'écotourisme en Afrique.
5. Organisation en fin d'année au Luxembourg de la AFRIK'ART LUX Awards pour primer toutes les personnes physiques et morales qui se seront distinguées par leurs actions pour une Afrique Positive.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, CHRISTNACH, Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association AFRIK'NATURE a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de déissement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Référence de publication: 2009053896/98.

(090062657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. quatre cent quatre-vingt-quatrième (484.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.918.

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingt-quatrième (484.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen,

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 150.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Beier, Detlev
Straße:	Möllekensfeld 46
Postleitzahl/Wohnort:	46569 Hünxe
Geburtsdatum/Geburtsort:	18.03.59 / Köln

Beruf: Betriebswirt / Unternehmensberater

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associe commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen;

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 31 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;

- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages
- f) Auflösung des Gesellschaftsvertrages;

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art, 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss,

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme,

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

(INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer)

Unterschrift

Référence de publication: 2009053893/10055/117.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07080. - Reçu 1705,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Interbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.840.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 mars 2009 que:

1. La démission de la société Certifica S.à.r.l. de son poste de Commissaire est acceptée.
2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Réviconsult S.à.r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009053946/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

J & J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.460.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 janvier 2009 que:

- L'assemblée accepte la démission des administrateurs sortants, à savoir:

* Mr Georges Deitz;

* Mrs Sonja Linz;

* Conseils & Management Services S.à.r.l.

et ceci avec effet du 15 octobre 2008.

- L'assemblée nomme les administrateurs suivants: à.p.d. 15-10-2008

* Van Lanschot Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Van Lanschot Corporate Services S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer;

* Harbour Trust and Management S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer

et ceci jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2008.

- L'assemblée accepte la démission de Certifica Luxembourg S.à r.l., comme Commissaire aux Comptes, et ceci avec effet du 15 octobre 2008.

- L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes à.p.d. 15-10-2008

* Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée, approuvant les comptes 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 8 janvier 2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A

Signatures

Référence de publication: 2009053905/695/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

S.u.P. Aquarius SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.527.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr und wurden beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 8. April 2009.

Für S.u.P. Aquarius SICAV-FIS

DZ BANK International S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009054052/1239/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08993. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Q.A.T. II Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.261.

—
EXTRAIT

1) En date du 13 juillet 2007, M. Patrick Cornette, demeurant à Hermitagelaan 14, 8510 Bellegem (Belgique), né le 5 Août 1959, à Diksmuide (Belgique), a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

2) M. Dirk Van Den Broeck a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2008.

3) En date du 9 décembre 2008, M. Luc Kindt, demeurant à Ernest Claeslaan 39, B-8820 Torhout (Belgique), né le 5 juin 1961, à Torhout (Belgique), a été coopté aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

4) M. Herman Spliethoff a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

5) M. Alain Camu a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Yves Van Sante, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2012
- M. Johan Dejager, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2012
- M. Steven van der Velden, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2012
- M. Erik Dejonghe, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2012
- M. Patrick Cornette, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2012
- M. Luc Kindt, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2009

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la Société

Johan DEJAGER / Yves VAN SANTE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009054046/260/32.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 350.000.408,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

—
EXTRAIT

En date du 15 avril 2009, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Swiss Re Europe S.A. (la "Société") a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

Il est par ailleurs précisé que l'adresse de Monsieur Robert William Albert Howe, nommé membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 2 janvier 2009, est désormais au 30, St Mary Axe, GB-EC3A 8EP Londres, Royaume-Uni, que l'adresse de Monsieur Mark Swallow, nommé membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 27 juin 2007, est désormais au 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zürich, Suisse, et que l'adresse de Monsieur Hermann Geiger, nommé membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 27 juin 2007, est désormais au 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zürich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Swiss Re Europe S.A.

Markus Schafroth

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009054159/25.

(090062697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Positronia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 88.779.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2008.

Résolutions:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

POSITRONIA S.A.

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009054148/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.

Fosca, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.578.

1) Lors du Conseil de Surveillance tenu en date du 31 mars 2009, les commissaires ont décidé de nommer Luc Laloy comme président du Conseil de surveillance.

2) L'adresse du commissaire suivant: Iain Reichwald a changé et se trouve à présent au: 5, Wigmore Street, W1U 1PB Londres, Royaume-Uni.

3) Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 mars 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- renouvellement du mandat des commissaires suivants:

* Iain Reichwald, avec adresse professionnelle à 5, Wigmore Street, W1U 1PB Londres, Royaume-Uni

* Brigitte Sagnes, avec adresse au 26, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France

* Luc Laloy, commissaire et président du Conseil de Surveillance, avec adresse au 26, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

- renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

- acceptation de la démission de Bruno Moneron, avec adresse professionnelle à Exchange House, Primrose Street, EC2A Londres, Royaume-Uni, de son mandat de commissaire avec effet au 16 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009053991/581/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090062461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2009.
